

Focus sur l'action territoriale

La coopération régionale de la BnF

Pour qui ?

La coopération de la BnF se déploie dans l'accompagnement d'actions spécifiques avec tous les types de structures présentes sur le territoire (villes, communautés d'agglomération, conseils départementaux, conseils régionaux, structures régionales pour le livre ; et hors signalement : universités, sociétés savantes...).

Quels projets ?

La BnF vise deux objectifs majeurs :

- améliorer la connaissance du patrimoine documentaire français par le biais du signalement

soutenir la dynamique de mise en valeur du patrimoine écrit et accompagner l'action du ministère de la Culture en faveur du signalement des fonds anciens, locaux et spécialisés dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit et par le biais d'actions concertées, pour enrichir le Catalogue collectif de France et les catalogues locaux et régionaux,

- contribuer à sa valorisation numérique.

stimuler et coordonner l'effort national, en particulier dans le domaine de la numérisation et de la diffusion des patrimoines imprimés, en accès libre et gratuit sur Internet, et développer Gallica en tant que bibliothèque numérique collective, assortie de services personnalisés et de prestations de fourniture de contenus patrimoniaux numériques.

Elle accompagne en cela les grandes orientations du Ministère de la Culture, notamment le Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) et le dispositif des Bibliothèques numériques de référence (BnR).

Quels soutiens ?

Ils s'inscrivent résolument dans le partage d'expertise (formations, conseils) et dans la mutualisation d'infrastructures et de technologies (CCFr, TapIR, Gallica, stockage et préservation numériques). Les autres modalités de soutien de l'Etat (via la DGD ou l'AAP PAPE) requièrent cet accompagnement méthodologique de la BnF.

La BnF peut également soutenir financièrement des opérations de signalement des fonds patrimoniaux : manuscrits, fonds anciens, locaux ou spécialisés (rétroconversion, catalogage), des opérations de numérisation et de rétroconversion de ressources déjà numérisées portant sur des collections imprimées du domaine public ou dont l'accessibilité libre et gratuite sur internet a été négociée (monographies, revues, presse locale ancienne).

Quelles modalités ?

Cette coopération est mise en œuvre selon une logique de projets, par voie de contractualisation, sur le principe du co-financement.

Les partenariats reposent sur des projets bilatéraux ou sur des projets fédérés via le pôle associé régional. Le modèle du pôle associé régional agit comme facilitateur et accélérateur des actions concertées au sein d'un même territoire. Il permet en particulier de bâtir des démarches efficaces en matière d'expertises et de coûts, en matière de cohérence et de lisibilité.

La coopération régionale de la BnF se construit en concertation avec les autres acteurs nationaux sur le patrimoine écrit (Ministère de la Culture et DRAC). Pour les opérations de signalement le soutien BnF peut être combiné à l'*Appel à projets national Patrimoine écrit* (le soutien de l'Etat ne peut excéder le taux de 80% du montant global de l'opération). Le résultat des opérations doit être intégré aux bases du CCFr (Base patrimoine, CGM, Répertoire)

Pour certaines opérations de numérisation portant sur les monographies et les revues, la BnF propose une intégration des collections de ses partenaires dans son propre marché de numérisation, en vue d'une mise en ligne sur Gallica. Les documents ainsi numérisés, aux frais de la BnF, sont copropriété du partenaire et de la BnF et peuvent être mis en ligne par les deux parties.

Quelle participation financière ?

La subvention BnF ne peut excéder 50 % du montant global de l'opération (80 % État). Il n'y a pas de montant maximal exprimé, toutefois il pourra être proposé selon les montants de jalonner certains projets en plusieurs tranches annuelles.

Quelle durée de financement ?

La durée de financement n'est pas amenée à dépasser la durée du projet financé. Il n'y a pas de reconduction automatique de la subvention.

Quelle est la date de dépôt de dossier ?

Le dépôt et l'instruction des dossiers peuvent se faire au fil de l'eau ; ils doivent cependant être finalisés entre janvier et avril de chaque année.

Les projets inclus dans le pôle associé régional sont coordonnés par la DRAC et l'agence régionale du livre. Les projets bilatéraux peuvent être déposés directement au département de la Coopération de la BnF.

Qui sont vos interlocuteurs ?

Contact général : Arnaud Dhermy, chef de la mission de la coopération régionale de la BnF
arnaud.dhermy@bnf.fr 01 53 79 46 29

Accompagnement méthodologique et subvention au signalement des manuscrits : Marie-Françoise Roche
marie-francoise.roche@bnf.fr

Accompagnement méthodologique et subvention au signalement des imprimés : Alexandre Chautemps
alexandre.chautemps@bnf.fr

Accompagnement méthodologique et subvention à la numérisation d'imprimés (patrimoines régionaux) : Ioannis Michalopoulos
ioannis.michalopoulos@bnf.fr

Intégration de collections imprimées et périodiques dans le marché de numérisation BnF (patrimoines régionaux) : Ioannis Michalopoulos
ioannis.michalopoulos@bnf.fr

Accompagnement méthodologique et subvention à la numérisation d'imprimés (programme concerté en sport) : Alina Cantau alina.cantau@bnf.fr

Intégration de collections imprimées et périodiques dans le marché de numérisation BnF (programme concerté en sport) : Alina Cantau alina.cantau@bnf.fr

Intégration de ressources numérisées dans le système de préservation et d'archivage de la BnF : Alexandra Adamova alexandra.adamova@bnf.fr

Nota : les actions insérées dans des programmes fédérés au sein du pôle associé régional, quelles que soient leurs types, sont centralisées au niveau de la DRAC et de l'agence régionale.